



Titulaire de la cmu depuis debut mai 2008

Par **hello**, le **04/06/2008 à 13:22**

BONJOUR rnjai reçu un courrier me précisant que moi et mon fils avons droit a la cmu depuis debut mai 2008 rnmais avant ce droit j'avais une mutuelle je voudrais savoir comment ca se passe pour ma mutuelle si je dois resilier ou si la cpam sen charge rnmerci pour vos reponse!!

Par **novice43**, le **04/06/2008 à 18:11**

Bonjour,rnrnThéoriquement, vous auriez dû avoir droit à une compensation de la CPAM à la prise en charge de votre mutuelle. Vous avez dû remplir un dossier CMU sur lequel vous avez précisé que vous aviez une mutuelle.rnrnJe vous conseille de prendre contact avec la CPAM dans un premier temps en leur expliquant votre souci.rnrncordialement,

Par **hello**, le **04/06/2008 à 18:47**

ok ok merci beaucoup pour votre aide c'est tres gentil de votre part j'irais voir la cpam que possible car financierement je ne peux plus payer ma mutuelle